



www.comite54billard.fr

# CHAMPIONNAT INDIVIDUEL 2020 / 2021

Mis à jour le 12 Septembre 2020



## RÈGLEMENT CD 54

### Généralités :

La Direction du jeu et l'Arbitrage sont à la charge de l'organisateur. La présence d'arbitres et de marqueurs **pour les tours de ranking** reste vivement conseillé MAIS non obligatoire.

La présence d'un directeur de jeu est obligatoire. **Attention**, toutes les finales du C.D. 54 doivent se jouer obligatoirement avec la présence d'arbitres en nombre suffisant.

Le club qui désirerait une aide à l'arbitrage peut faire une demande au C.D.54 qui pourra la satisfaire si elle remplit certaines conditions (Voir C.R. Du 04/06/2007).

### **Conditions de participation :**

Pour débiter valablement le Championnat, tout joueur devra être à jour administrativement (licence en règle et cotisations réglées).

### **Les matchs des tours de ranking débutent le dimanche après midi à 14 H 00**

**SI UN ACCORD COMMUN** est trouvé entre le club organisateur et tous les joueurs convoqués et après avoir consulté le responsable sportif, la compétition pourra se dérouler le samedi après-midi ou le dimanche matin (ou un autre jour), mais avant la date butoir.

**Rôle du Directeur de jeu :** Le Directeur de jeu s'engage à rentrer les résultats de la compétition dans le logiciel [ffbsportif.com](http://ffbsportif.com). Il doit bien sûr en outre transmettre ces mêmes résultats au responsable sportif départemental.

N.B. : Exceptionnellement, si le club n'a pas les moyens informatiques ou humains de rentrer les résultats dans [ffbsportif.com](http://ffbsportif.com), il devra prévenir le responsable sportif départemental, afin que celui-ci s'en charge.

À l'issue de chaque journée, le Directeur de jeu établit le classement et le consigne sur la feuille de transmission des résultats.

Il veille à ce que chaque joueur, sur ce même document, ait notifié par "oui" ou par "non" et signé son engagement pour le prochain tour de jeu.

**Il envoie sous 48 heures la feuille de transmission des résultats au Responsable Sportif du championnat par mail et conserve précieusement tout au long de la saison les feuilles de matchs qui pourraient lui être demandées en cas de litige.**

## Organisation générale de la compétition

Les catégories Nationale 3 s'organisent au niveau du département.

### Jeu de la LIBRE

Les rencontres s'organisent par poules de 4, 3 ou 2 joueurs en respectant deux priorités :

- 1/ établir de préférence des poules de 3 joueurs,
- 2/ placer un maximum de poules dans un même club.

Les rencontres du 1er tour de ranking seront composées d'après les moyennes des compétiteurs dans chaque catégorie en respectant le principe du "serpentin". Pour les autres tours, le principe du serpent sera modifié par le responsable sportif de manière à ce que les joueurs de chaque catégorie puissent se rencontrer tous au moins 1 fois dans la mesure du possible.

Les différents lieux des matchs seront déterminés en début de saison par le responsable sportif du département.

### Jeu au CADRE

La formule de championnat sera la même que pour la libre.

Dans la catégorie Cadre Régionale 1, **ne pourront jouer que des joueurs classés au minimum en R1 à la partie Libre.**

### Jeu à la BANDE

La formule de championnat sera la même que pour la libre.

### Jeu aux 3 BANDES

La formule de championnat sera la même que pour la libre.

### Jeu des 5 et 9 QUILLES

Voir règlements de la LIGUE DU GRAND-EST.

### Spécificités de déroulement de poule :

- a) Deux joueurs d'un même Club sont obligatoirement opposés l'un à l'autre au 1<sup>er</sup> tour de jeu.
- b) Trois joueurs d'un même Club : rencontre normale.

### Comptabilisation des points de ranking :

Les Points de matchs ne sont plus comptabilisés dans les points de ranking. Ils servent uniquement à définir le rang dans la poule à la fin du tour de jeu.

**Points de match :** 0 point pour un match perdu  
1 point pour un match nul  
2 points pour un match gagné

### Points de Ranking : 2 cas possibles

#### Cas 1 : poule de 3 joueurs ou de 4 joueurs

16 points pour le premier  
11 points pour le deuxième  
8 points pour le troisième  
5 points pour le quatrième

#### Cas 2 : poule de 2 joueurs

16 points pour le premier  
11 points ou 8 pts pour le deuxième\*

- \* Si le 2e joueur obtient au minimum 1 pt de match => 11 pts de Ranking.
- \* Si le 2e joueur perd ses 2 matchs => **8 pts car il se retrouve dernier de la poule.**  
(Voir Cas 1)

En cas d'absence d'un joueur dans une poule de 3 joueurs, la poule sera maintenue et se jouera à 2 joueurs (les 2 joueurs restants) qui doubleront leur match.  
En cas d'absence de 2 joueurs dans une poule de 3 joueurs, le joueur restant en lice touchera les points de ranking dûs au vainqueur de la poule.

### Compensations :

Joueurs appelés à disputer plusieurs compétitions à la même date.  
Cette configuration étant totalement indépendante de leur volonté,  
il leur sera attribué 4 points de ranking.

## Dispositions communes à tous les modes de jeux

### **Forfait non excusé :**

*Sur les fondements de la Commission Sportive de la LIGUE DU GRAND-EST :*

« Si, malgré son inscription, un joueur se désengage après réception de sa convocation, il ne pourra pas jouer, la saison suivante, dans le mode de jeu qu'il aura ainsi abandonné ».

« Par extension, cette même sanction pourra être appliquée à l'encontre des joueurs qui, s'inscrivant pour la totalité du championnat dans un mode de jeu, ou s'étant inscrits pour le tour suivant, n'honorent pas leur engagement ».

« En ce qui concerne les **abandons en cours de Finale** et les **retards par rapport aux limites tolérées**, ils provoqueront l'application stricte de l'article GE 6.1.4. du Code Sportif ».

« Aux termes de celui-ci, c'est la Commission de Discipline de la LIGUE DU GRAND-EST qui décidera, sans appel possible, de la sanction à infliger au joueur fautif ».

### **Décision complémentaire du Comité départemental :**

Les joueurs qui abandonneraient **le dernier tour de jeu**, soit parce qu'ils comptabilisent un nombre de points suffisant pour passer le tour, soit parce qu'ils ont perdu toute chance de qualification en raison d'un nombre de points insuffisant, adoptent une attitude qui fausse le championnat et doivent être sanctionnés.

En conséquence, toute défection quel que soit le classement de l'intéressé, si elle est non excusée par un fait majeur (doublon de championnat, maladie avec CM) donnera lieu pour le fautif à un retrait des points acquis lors de sa meilleure performance. Pour les joueurs qui abandonnent en raison d'un nombre de points insuffisant pour se qualifier, ils recevront un avertissement avec sursis de non-inscription pour l'année suivante. Cette sanction deviendra applicable en cas de récidive.

### **Finales Départementales :**

A l'issue des journées de ranking, les joueurs ayant totalisé le plus grand nombre de points seront invités à participer à une finale départementale. L'ordre des joueurs pour la finale départementale sera désormais établi à partir des moyennes générales réalisées depuis le début du championnat.

Seuls les résultats établis au cours de cette finale permettront de déterminer le classement, le compteur des points acquis au cours des différents tours de ranking étant remis à zéro.

## **Nombre de joueurs qualifiés en Finale Départementale :**

**L'organisation des Finales se fait en fonction du nombre de joueurs encore en lice à l'avant- dernier tour de ranking :**

Nb de joueurs  $\leq$  à 3... : pas de Finale, le classement sera effectué sur l'ensemble du ranking.

4 joueurs..... : Finale à 3 joueurs, une poule.

De 5 à 8 joueurs..... : Finale à 4 joueurs, une poule.

9 joueurs et plus..... : Finale à 6 joueurs, deux poules de 3

## **Attribution des Finales Départementales :**

L'attribution des Finales est accordée par le département qui reçoit les candidatures des Clubs désireux de les organiser au minimum 3 semaines avant la date de la première finale.

**En cas d'absence de candidature :**

*1) Si un Club se propose au moins 10 jours avant la date de la finale, il sera retenu d'office.*

*2) Dans le cas contraire, la finale sera proposée au Club du joueur parvenu en tête du ranking.*

*3) Dans le cas où ce Club, pour des raisons d'impérieuse nécessité, ne serait pas en mesure d'organiser la finale, celle-ci serait proposée au Club du joueur classé second au ranking.*

*4) Si à son tour ce Club doit décliner la proposition, alors il n'y aura pas de finale dans la catégorie et le joueur classé premier au ranking sera déclaré champion départemental.*

## **Carence des organisateurs :**

À tout niveau de la compétition (poules ou Finales) et sur réclamation écrite des joueurs concernés par cette absence, la Commission de Discipline sera saisie.

## **Absence d'envoi des résultats :**

Si un club n'envoie pas les résultats (à n'importe quel niveau de la compétition) et ne répond pas à une seule et unique relance du responsable du championnat, il se verra dans l'obligation de payer une amende forfaitaire de 100 euros au Comité Départemental de Meurthe-et-Moselle de Billard.

Si ce club ne s'exécute pas, il sera privé d'organisation de finales et les compétiteurs de ce club seront interdits de championnat (individuel ou par équipes) pour la saison suivante.

## **Modification :**

Le Comité Départemental 54 est seul habilité à compléter, modifier ou amender le présent règlement et ses annexes. Ces dispositions dès qu'elles sont validées par le Comité deviennent immédiatement applicables.

## **Fin des clauses.**